

Commission consultative pour étrangers
PV 3/2007
réunion du 11 octobre 2007

Présents : Mme Polfer, présidente ;

Mmes Wiseler-Lima, Rossi, Arrensdorff, MM. Majerus, Angel, Trindade, Lochard, Defraene, Streil, membres effectifs ;

Mmes Kastrinaki, Sabater, MM. Schmitz, Reisdorff, membres suppléants ;
Madame Failla-Bechdolt remplace Mme Konsbruck ;

Probst, secrétaire.

Excusés : MM. Silvestro, Back, Lindbergh ;

1. Avis demandé par le collège échevinal concernant la proposition à retenir parmi 3 offres pour le lancement d'une campagne de sensibilisation et d'information intitulée « Participer à la vie dans votre cité » aux fins de promouvoir l'inscription des non-luxembourgeois sur les listes électorales :

En présence de M. l'échevin Bettel.

Ayant pris connaissance des différents projets lui soumis, la commission est d'accord à opérer son choix parmi celui présenté par l'agence MIKADO et celui élaboré par l'agence AVANTAGE.

Après avoir pris inspection des affiches, les membres émettent leurs commentaires :

Le projet « Mikado » :

- présente l'avantage d'être spectaculaire ;
- vise tous les non-luxembourgeois : or, certaines nationalités ne peuvent pas participer aux élections européennes ;

Le projet « Avantage » :

- ne permet pas une identification évidente avec la Ville de Luxembourg ;
- l'essentiel manque : le message de « s'inscrire » sur les listes électorales fait défaut : il faudrait lancer le message *Je vote, donc je m'inscris* ;
- il faut mettre le message de s'inscrire sur les listes sans mentionner de date limite, alors que l'inscription peut se faire à tout moment ;
- attire moins l'attention que le projet « Mikado » ;
- peut être utilisé pour les élections communales et européennes ;

Procédant au vote, la commission se prononce comme suit :

votants : 15

projet Mikado : 5 voix ;

projet Avantage : 8 voix ;

2 abstentions.

La commission émet partant sa préférence pour le projet présenté par l'agence « Avantage » à condition qu'il subisse plusieurs modifications :

- a) ne pas faire de mention d'une date limite pour les inscriptions ;
- b) mettre en évidence le message de l'inscription ;
- c) établir sur l'affiche une relation entre le message et la Ville de Luxembourg ;

La commission suggère encore d'utiliser les autobus municipaux comme support de la campagne.

Monsieur l'échevin Bettel quitte la séance.

2. Avis demandé par le collège échevinal concernant la composition et la mission future de la commission eu égard aux modifications législatives projetées.

La commission prend note d'une lettre du 31 juillet 2007 adressée au collège des bourgmestre et échevins par Monsieur le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, ainsi que par Monsieur le ministre de la Famille et de l'Immigration informant qu'il est prévu d'adapter la loi de base du 27 juillet 1993 telle que modifiée, et par la suite le règlement grand-ducal du 5 août 1989 dans le sens que dans les commissions consultatives pour étrangers la parité entre membres luxembourgeois et membres non luxembourgeois reste en principe maintenue, mais que dans les communes dont plus de la moitié des habitants sont des non-luxembourgeois, le conseil communal pourra décider que les luxembourgeois et les non-luxembourgeois seront représentés dans la commission au prorata du nombre d'habitants respectivement luxembourgeois et non-luxembourgeois.

La commission est d'avis qu'il sera difficile de réaliser en pratique une telle représentation. Pour la Ville il serait possible de prévoir actuellement environ 16% de plus de non-luxembourgeois dans la tranche de la commission composée de Luxembourgeois. Il ne sera pas opportun de confier à la longue la prise en charge des problèmes concernant les étrangers à une large majorité de non luxembourgeois. Il est remarqué par ailleurs que les autres commissions consultatives communales sont ouvertes aux étrangers.

Après discussion, la commission émet le vote suivant :

nombre de votants : 15 ;

pour le maintien de la parité : 14 voix ;

en faveur d'une plus grande ouverture aux étrangers : 1 voix ;

La commission décide de reporter à la prochaine réunion la discussion concernant sa mission future.

3. Désignation d'un observateur de la commission auprès de la commission scolaire en remplacement de Monsieur Walter de Toffol dont le mandat n'a pas été renouvelé.

Les membres de la commission sont invités à réfléchir sur une proposition de candidature pour l'observateur de la commission auprès de la commission scolaire.

Fin de la réunion

La prochaine réunion est fixée au jeudi 22 novembre 2007 à 18.00 heures à l'Hôtel de Ville.

, Présidente

, Secrétaire